

## DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-01-24/03

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 26 |
| Quorum                            | 14 |
| Présents                          | 19 |
| Votants                           | 21 |

Le vingt-quatre janvier deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

|            |   |
|------------|---|
| Présents   | Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE |
| Absents    | Frédéric LOGEZ, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF   |
| Pouvoirs   | David ZÉRATHE donne pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE  |
| Secrétaire | Nicolas TRICCA  |

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA TOITURE DE L'ESPACE FLORA TRISTAN AVEC LES CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS MORNANTAIS

Monsieur le Maire expose :

Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) est une société coopérative visant à promouvoir la production d'électricité renouvelable, notamment photovoltaïque. La société installe également des dispositifs photovoltaïques sur des toits qu'elle loue aux collectivités, entreprises et particuliers.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition la toiture de l'Espace Flora Tristan pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques par CVPM via une convention d'occupation temporaire du domaine public, moyennant une redevance annuelle de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la mise à disposition de la toiture de l'Espace Flora Tristan à Centrales Villageoises du Pays Mornantais dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec Centrales Villageoises du Pays Mornantais.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Nicolas TRICCA,  
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,  
Maire



---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 18/01/2024

Dépôt en Préfecture le 25 JAN. 2024

Publication le 26 JAN. 2024

Arnaud SAVOIE,  
Maire

